

Département de l'Ariège  
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE  
09000

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, HUBERT Jacques, RIU Katia, RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

**Absents excusés** : MENDEZ Franck.

**Procurateur de** : MENDEZ Franck à SURCIN Valérie.

**Secrétaire de séance** : DOUMENC Martine.

**Date de la convocation** : le 17 novembre 2021.

**OBJET :**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune doit faire face à une augmentation du coût des travaux prévus dans le cadre de l'aménagement du cimetière qui n'avait pas été prévu sur l'opération 43. Il convient donc de prendre une décision modificative. Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 - 13 : TRAVAUX DE BÂTIMENT	700 €	
D 2313 – 43 TRAVAUX DE BÂTIMENT		700 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>700 €</b>	<b>700 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20121/17 du 12 avril 2021 approuvant le budget primitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire, d'effectuer les virements de crédits tels que décrits plus haut,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

Le caractère exécutoire de cet acte le : - 9 DEC. 2021

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le : - 9 DEC. 2021

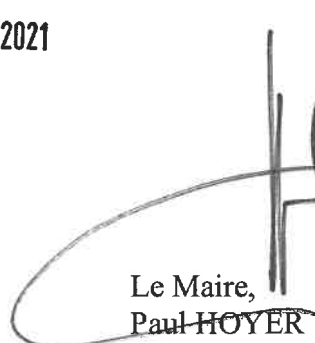
Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le 09/12/2021

ID : 009-210901211-20211209-DEL\_2021\_54-DE



  
 Le Maire,  
 Paul HOYER

